



Bastides en Haut-Agenais Périgord

Communauté de communes

Procès-Verbal de la réunion d'examen conjoint

Des Personnes Publiques Associées

Du 4 novembre 2025 – Salle Daniel Soulage à Monflanquin à 14h30.

Objet : Déclaration de projet avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Construction d'un parc photovoltaïque sur la commune de Cancon.

Invités, Présents :

Elus :

Auguste FLORIO Président de la CCBHAP, Jean-Marie GARY Vice-Président à l'Urbanisme, Elisabeth PICHARD, Vice-Présidente et maire de Cancon et Frédéric PERLETTI maire de SAINT-QUENTIN-DU-DROPT

Personnes Publiques Associées :

Maëlys HERVE DDT 47 – SUH

Invités, Absents excusés :

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du 47
Chambre d'Agriculture de Lot et Garonne

Introduction de Monsieur Auguste FLORIO, Président de la CCBHAP.

L'objet de la réunion est d'examiner conjointement le projet déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLUi pour construction d'un parc photovoltaïque sur le territoire de la commune de Cancon.

Présentation du projet par Madame Marie EVEILLARD Service Urbanisme de la CCBHAP.

Mme Marie EVEILLARD présente dans un premier temps la situation géographique et le contexte resserré de l'emprise foncière objet de la présente déclaration de projet. Elle présente ensuite le contexte réglementaire, en lien avec le PLUi. Elle met en avant également le contexte local et sa contiguïté avec le poste source existant.

Mme Elisabeth PICHARD ajoute qu'en début de mandat, le conseil municipal actuel a découvert que la commune était propriétaire de cette parcelle sur laquelle un privé exerçait une activité.

Mme Marie EVEILLARD rappelle l'exemplarité du projet de développement ENR, à proximité du poste source, sur une propriété communale et d'une taille raisonnable. Elle présente également l'insertion paysagère : le projet n'ayant quasiment pas de covisibilité et très peu d'impact.

Elle rappelle que cette démarche de mise en compatibilité s'est avérée nécessaire suite au dépôt d'une DP qui lors de l'instruction par les services de l'Etat a mis en avant la nécessité, au vu de règlement actuel du PLUi, d'avoir une activité agricole sur le site en plus de projet.

Elle présente ensuite la modification du règlement graphique envisagé et les impacts du projet.
Elle conclut avec la procédure à venir.

Remarques des Personnes Publiques Associées à l'issue de la présentation.

Mme Marie EVEILLARD présente les remarques d'ores et déjà émises par les PPA : la
L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine et le SYCOTEB.
(Ces deux avis sont joints au présent procès-verbal).

Maëlys HERVE DDT 47 – SUH, porte à la connaissance de l'assemblée la remarque des services
de l'Etat, qui seront vigilants aux clôtures dont la matérialité et la hauteur devra permettre le
passage de la petite faune.

Mme Marie EVEILLARD indique que ce point a été pris en compte et décrit dans le dossier qui
a été adressé à l'Autorité Environnementale.



A Monflanquin,
Le 4 novembre 2025

Le Président,
Auguste FLORIO